

COMPTE RENDU Réunion de la CLE Mardi 28 Février 2023

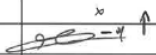
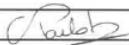
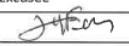
Ordre du jour

- Présentation du Dossier d’Autorisation Environnementale « STEP d’Ardevon » et délibération de la CLE
- Présentation des résultats du stage sur l’impact des carrières du BV Couesnon sur la qualité de l’Eau
- Point sur le lancement de la campagne 2023 « La Mer commence ici »
- Calendrier des prochaines réunions

Personnes présentes

Commission Locale de l’Eau du SAGE Couesnon et Commission Milieux Aquatiques
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mardi 28 février 2023

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Elus					
Région Normandie	VOGT	Pierre	1		
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence	0		Excusée
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane	0		Excusé
Département d’Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	0		Excusé
Département de la Manche	DENOT	André			
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David	0		Excusé
Communauté de commune de l’Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile			
Val d’Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent			
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	0		Excusée
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves	1		
Représentants des maires d’Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel	0		Excusé
Représentants des maires d’Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert	0		Excusé
Représentants des maires d’Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri			
Représentants des maires d’Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d’Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert			
Représentants des maires d’Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINE	Rémi	0		Excusé

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier			
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal	0		Excusé
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph	1		
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			Présent
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean			
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann	0		Excusé
Collège Usagers					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe			
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian	0		Excusé
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire	0		Excusée
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUKOURT	Bernadette			
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie	0		Excusée
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé			
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia	0		Excusée
La Passiflore	HARVEY	Mathilde			
La Passiflore	BOUREL	Gérard	0		Excusé
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	0		Excusé
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic			Excusé
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	1		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1		
Collège Etat					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur		0		Excusé
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur				Excusé
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur		0		Excusé
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne				Excusé
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur <i>Pb SD 25 S. Mouchet</i>		1		
Préfecture de la Manche	Le préfet		0		Excusé
Préfecture de la Mayenne	Le préfet				
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré				

Autres personnes présentes

	FDARPN 35	ARTHUR	Guinaël		
SICA		EVEN	Séverine		
SLA		SCOURDIN	Nicolas		
SLU		ABEL	Romain		

Rédaction : LE ROY Sylvie

Résumé

- Dossier d'Autorisation Environnementale " STEP d'Ardevon " et délibération de la CLE

L'avis suivant est validé à l'unanimité par les membres de la CLE présents :

Les performances de traitement de la station d'Ardevon sont satisfaisantes et l'impact est négligeable sur la qualité de l'eau du Couesnon et sur la qualité bactériologique en baie du Mont Saint Michel.

Le projet est compatible avec les dispositions du SAGE Couesnon.

L'avis est favorable sur le projet tel que présenté : maintien du procédé de traitement avec 4 lagunes et construction d'une canalisation pour rejeter dans le Couesnon.

La CLE demande toutefois à ce que le pétitionnaire et l'administration s'assurent de l'existence d'un système d'alerte en cas de débordement des postes de refoulement et la transmission de ces alertes à l'administration, au CRC Bretagne Nord et propose la mise en place d'une cellule de veille bactériologique commune aux deux régions en baie du Mont Saint Michel.

- Présentation des résultats du stage sur l'impact des carrières du BV Couesnon sur la qualité de l'Eau

Un courrier sera adressé au Préfet de Région Bretagne pour l'alerter sur les possibles impacts des rejets de carrières sur les milieux aquatiques. Un délai sera laissé aux membres de la CLE pour réagir sur ce courrier avant son envoi.

- Point sur le lancement de la campagne 2023 " La mer commence ici "

Compte tenu des possibilités de financement restantes, il est proposé de relancer les communes qui n'ont pas répondu (27 sur 44 sollicitées).

- Calendrier des prochaines réunions.

- Comité technique de l'étude Acquisition de connaissances sur la gestion quantitative de l'eau : le 15 Mars après-midi.
- Comité de pilotage de cette même étude : le 29 mars matin.
- La date de présentation des résultats de cette étude à la CLE sera arrêtée très prochainement

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

Mr Boivent accueille les participants et indique qu'il devra quitter la réunion après le premier point à l'ordre du jour.

- **Dossier d'Autorisation Environnementale " STEP d'Ardevon " et délibération de la CLE**

Présenté par Sylvie LE ROY

Mr Denot : Pourquoi la bactériologie n'est-elle pas bonne pour l'irrigation ?

Mme Le Roy : La réglementation concernant la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation pose des limites sur plusieurs paramètres et les effluents traités de la station d'Ardevon dépassent les concentrations. Les résultats obtenus permettraient selon le bureau d'études seulement une irrigation des cultures énergétiques.

M. Denot : C'est un problème si la réglementation ne permet pas l'irrigation à l'heure où on cherche à développer le Re-Use. A Ardevon, l'irrigation se faisait par aspersion à l'époque et pouvait engendrer des bactéries dans l'air. Toutefois, on aurait pu imaginer dans ce cas un système d'irrigation au goutte à goutte.

Mme Le Roy : Il me semble que le point bloquant dans le cas précis d'Ardevon, n'est pas la réglementation mais un manque d'agriculteurs volontaires pour accepter les effluents.

Mr Hurtaud : Attention, dans le schéma sur la présentation que vous faites, il est indiqué « eau usée » sans précision de la mention traitée envoyée vers les Couesnon.

Mme Le Roy : En effet, j'ai repris en l'état le schéma du dossier. Je vais corriger la présentation en précisant ce point.

M. Denot : Sur la question des zones humides, on est en fait dans un secteur de sédiment, de tange.

Mme Le Roy : Oui, mais ce type de sols est caractéristique de zones humides et le bureau d'études après investigation terrain les a classé comme tel. Toutefois, comme indiqué dans la présentation, l'intervention sur les zones humides pour installer la canalisation étant provisoire (le temps des travaux, sol remis en place aussitôt) et des précautions étant prises pour éviter l'effet drainant de la canalisation par la pose de bouchons d'argile, on peut considérer l'impact comme négligeable.

M. Hurtaud : Vous indiquez que la concentrations des effluents traités est de 3000 UFC E. Coli /100 ml. Pour vendre nos huitres, c'est 30 UFC E. Coli/100 ml dans l'eau de mer. Le risque c'est lorsqu'il y a des débordements de réseaux ou de station. Il faudrait qu'on puisse être alerté.

M. Boivent : Sur le Mont Saint Michel c'est seulement 5 % de réseau unitaire.

M. Hurtaud : Il s'agit d'une STEP très stratégique car elle réceptionne les eaux usées de beaucoup de touristes.

M. Boivent : c'est étonnant que la capacité de la station ne soit que de 5000 EH. Par ailleurs, les problèmes de bactériologie sont surtout le fait des débordements de réseaux.

Mme Le Roy : en période estivale, on atteint 98% de la capacité de la STEP mais cela dure a priori quelques jours. Toutefois les performances de station sont bonnes notamment au niveau bactériologique (niveau de concentration des rejets présenté similaire aux chiffres donnés par le rapport DMEAU sur les profils conchylicoles en baie pour une station à 4 lagunes).

M. Denot : Entre les 3 communes du Mont Saint Michel, de Beauvoir et d'Ardevon, il y a 20 000 visiteurs par jour. La station est normalement surdimensionnée et la 4^{ème} lagune qui servait de stockage pour l'irrigation permettra un assainissement complémentaire surtout l'été avec l'effet bactéricide de l'ensoleillement.

M. Hurtaud : à vol d'oiseau, la zone mytilicole est très proche. C'est la DDTM50 qui instruit le dossier alors que c'est la zone conchylicole d'Ille et Vilaine qui est soumise aux risques.

Mme Le Roy : en période estivale, le bureau d'études rapporte un très bon niveau d'abattement d'E. Coli : 150 UFC/100 ml. De plus, comme le souligne l'ARS normande, le premier parc conchylicole est situé à 11 km. Une fois rejetées, les bactéries sont encore soumises aux UV puis à la lyse par l'eau de mer, milieu auquel elles ne sont pas adaptées.

M. Hurtaud : A cause du norovirus, il faut savoir que l'étang de Thau est fermé en ce moment. Le challenge c'est désormais de pouvoir détecter les racines des norovirus. En effet, ce ne sont pas toujours les coquillages qui sont responsables des épidémies causées par norovirus. Finalement, nous les conchyliculteurs nous sommes des lanceurs d'alerte.

Mme Le Roy : Concernant les norovirus, l'ARS souligne qu'aucun traitement des eaux usées, aussi performant soit-il, ne peut prémunir contre une contamination aux norovirus. En effet quelques cellules seulement suffisent à contaminer un lot. Le problème réside surtout dans les déversements d'eau usées non traitées. Il s'agit donc d'anticiper les périodes favorables aux norovirus, afin que les conchyliculteurs vendent les « stocks » entreposés dans les bassins de purification plutôt que les produits situés en pleine mer.

M. Hurtaud : Mon stock total était de 100 000 euros lors de la dernière alerte, c'est dire les enjeux économiques que ça représente.

Mme Le Roy : La personne responsable du dossier assainissement à l'AELB m'a informée qu'elle proposait un avis défavorable à cause des norovirus avec comme alternatives proposées soit de construire une nouvelle station en boues activées avec traitement complémentaire en lieu et place des lagunes, soit d'acheminer les effluents aujourd'hui traités à Ardevon vers la STEP de Pontorson. Mais la DDTM50 n'y est pas favorable (site classé UNESCO rendant difficile la construction d'une nouvelle STEP et risques liés à la longueur de canalisation pour acheminer les effluents jusqu'à Pontorson (5 km). Avec ce projet, on évite en tout cas un déversement dans les marais qui n'est pas en capacité d'absorber le flux sortant des lagunes.

Mr Boivent : il faut peut-être améliorer le système d'alerte en cas de risque de rejet d'eaux usées brutes vers le milieu. Je propose de compléter avec un point dans ce sens et d'émettre un avis favorable.

M. Hurtaud : Le projet a l'air cohérent mais effectivement il faut être prévenu lors de débordement d'Eau non traitée. Nous sommes alertés des débordements sur la côte nord Bretagne (sauf St Malo).

M. Denot : il existe un système d'alerte. Le poste de relevage du Mont Saint Michel est en effet en dessous du niveau de la marée.

Mme Le Roy rappelle la cellule de veille mise en place par la DDTM35, l'ARS, Ifremer, le CRC et le SBCDOL suite à la réalisation des profils conchylicoles en baie du Mont Saint Michel.

Il est finalement proposé l'avis suivant :

Les performances de traitement de la station sont satisfaisantes et l'impact est négligeable sur la qualité de l'eau du Couesnon et sur la qualité bactériologique en baie du Mont Saint Michel

Le projet est compatible avec les dispositions du SAGE Couesnon.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet tel que présenté : maintien du procédé de traitement avec 4 lagunes et construction d'une canalisation pour rejeter dans le Couesnon.

La CLE demande toutefois à ce que le pétitionnaire et l'administration s'assurent de l'existence d'un système d'alerte en cas de débordement des postes de refoulement et la transmission de ces alertes à l'administration, au CRC Bretagne Nord et propose la mise en place d'une cellule de veille bactériologique commune aux deux régions en baie du Mont Saint Michel.

Vote sur l'avis proposé :

Les membres de la CLE présents votent à l'unanimité pour un avis favorable avec les précisions apportées quant au système d'alerte.

- Présentation des résultats du stage sur l'impact des carrières du BV Couesnon sur la qualité de l'Eau

Présenté par François-Xavier DUPONCHEEL (Stage réalisé par Erwan Danet)

M. Maudet : Il a été observé le faucon pèlerin, espèce protégée, dans la carrière du Gué Morin et celle du Pilet.

M. Hurtaud : concernant la dernière carrière si les exploitants souhaitent renouveler l'exploitation sont-ils soumis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ?

M. Duponcheel : Oui, s'agissant d'un dossier ICPE soumis à autorisation, il doit y avoir étude d'impact et avis de la MRAE.

M. Hurtaud : Je suis étonné qu'il n'y ait pas indication de chiffre de volume exploité (carrière le Rocher Hue).

M. Duponcheel : Oui, en effet, mais il s'agit d'un arrêté ancien qui ne mentionne pas cette information. Pour la petite histoire ce dossier n'était pas numérisé à la DREAL.

M. Hurtaud : concernant les métaux que vous citez, est-ce que les exploitants de carrières n'ont pas obligation de faire ce genre de contrôle eux-mêmes ?

M. Duponcheel : oui par rapport aux paramètres inscrits dans leur arrêté ICPE. Mais la question que l'on se pose est de savoir s'il y a d'autres éléments métalliques qui posent problème. De plus, pour le fer et l'aluminium c'est la somme seulement qui est réglementée et le seuil donné est élevé.

M. Maudet : Concernant l'impact de l'aluminium sur les poissons qui est fonction du pH, cela me permet de rappeler l'intérêt d'une mesure en continu du pH. Sur la carrière du Pilet, c'est ce qui a été demandé. Elle est donc dotée d'une pompe asservie à la mesure de pH. Dès que le pH<6.5, les pompes qui extraient les eaux d'exhaure s'arrêtent et on évite d'acidifier le milieu ainsi que l'impact de l'aluminium sur la vie piscicole. En effet, Il peut y avoir des événements ponctuels qui compromettent la vie aquatique même si une mesure à un instant t ne montre pas de dépassement.

M. Duponcheel : Oui, c'est d'ailleurs le constat fait par la fédération de pêche 35 d'une faible population piscicole à l'aval de cette carrière alors que le peuplement était correct en amont qui a amené l'idée de ce stage.

M. Maudet : Les textes au niveau national sont assez laxistes sur la thématique des métaux lourds sortant des carrières.

M. Duponcheel : Il faut être modeste sur le travail réalisé dans le cadre d'un stage qui n'a duré que 3 mois. Néanmoins, il aura permis de mettre en exergue des signaux d'impacts de rejets de carrières sur la qualité de l'eau en métaux lourds et de rappeler des éléments de littérature concernant leur impact potentiel sur la vie aquatique. Quelle suite la CLE peut-elle envisager à ce travail ?

M. Janvier : Il faudrait déjà transmettre les résultats du travail mené aux services de la préfecture.

M. Duponcheel : Mme Duchesne de la DREAL Bretagne, qui n'a pas pu être avec nous aujourd'hui, a déjà fait passer une note en interne proposant de renforcer les paramètres de suivi et d'évaluation d'impact à rajouter dans les arrêtés relatifs aux carrières. Mais cela concernera uniquement les nouvelles demandes.

M. Janvier : il y a peut-être d'autres carrières qui ne sont plus en activité mais qui ont un impact ?

M. Maudet : Oui, la mine de Bray est une ancienne mine reconnue comme site pollué au niveau national.

M. Belloir : Quand les carrières déposent le bilan, il n'y a de remise en état ; A UFC Que Choisir, nous avons demandé au préfet à plusieurs reprises, d'exiger de mettre de l'argent sur un compte bloqué pour éviter ce genre de déconvenue.

Mme Lefevre : Concernant la carrière du rocher coupé, cela fait plusieurs années qu'elle n'est plus en activité. Suite à la sécheresse de 2022, à Eau du Pays de Fougères, on a exploré de nombreuses pistes dont celle de pouvoir utiliser l'eau de cette carrière comme ressource AEP de sécurité. Après analyse, l'eau s'avère potabilisable. De plus, en quelques années, on a vu réapparaître de la végétation et des poissons sans doute ramenés par les oiseaux. Le pH est correct. Les plongeurs fréquentent le site.

M. Denot : il y a aussi des cyanobactéries possibles dans ce genre de site.

M Lefevre : Non la T°C est trop froide, en tout cas au Rocher coupé.

M. Maudet : Il faut des nutriments (azote et phosphore) pour que les bactéries se développent.

M. Hurtaud : A nous conchyliculteurs qui sommes toujours en fin de parcours, à l'aval, à partir 1^{er} janvier 2023, l'Etat nous demande de faire de la détection plus approfondie sur certains métaux.

M. Maudet : Ce qui dictera les normes drastiques ce ne sera pas la capacité des milieux, ce sera la capacité des industriels à abattre la pollution.

M. Duponcheel : Tout de même, une solution peut-être de stocker et de décaler les périodes de rejets pour éviter la période estivale (moindre dilution car débit faible).

Mme Artur : c'est un vrai sujet. La CLE doit se saisir de cette question-là. On a sans doute besoin d'éléments complémentaires. La question, c'est qui finance ces éléments d'analyse complémentaire.

M. Duponcheel : En effet le coût de ces analyses en métaux lourds est assez élevé. Est-ce à la CLE de supporter ces coûts ?

M. Maudet : certains ont des obligations d'un autre type. Par ex. La Pilet doit mesurer en amont et en aval des IBGN.

Mme Artur : Il faudrait une harmonisation des arrêtés sur les impacts, à l'occasion du renouvellement des arrêtés.

Mme Le Roy : Nous allons vous proposer un courrier qu'on adressera au Préfet de Région. Nous vous laisserons un délai pour réagir sur ce courrier avant son envoi.

- **Point sur le lancement de la campagne 2023 " La Mer commence ici "**

Présenté par François-Xavier DUPONCHEEL

M. Hurtaud : La commune du MSM vous a-t-elle répondu ?

M. Duponcheel : Non. Compte tenu des possibilités de financement restantes, je vous propose de relancer les communes qui n'ont pas répondu.

M. Belloir : A UFC Que Choisir, nous avons participé à la campagne d'information, à travers une lettre adressée à tous nos adhérents du département d'Ille Et Vilaine.

M. Maudet : Il faut savoir que le rejet des eaux de lavage des commerces dans les avaloirs d'eau pluviale, c'est verbalisable et passible d'une amende 68€

- **Calendrier des prochaines réunions.**

En l'absence de M. Boivent, Mme Le Roy remercie les participants et rappelle les prochaines échéances :

- Comité technique de l'étude Acquisition de connaissances sur la gestion quantitative de l'eau : le 15 Mars après-midi.
- Comité de pilotage de cette même étude : le 29 Mars matin.
- La date de présentation des résultats de cette étude à la CLE sera arrêtée très prochainement.